LES AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES COMME RÉPONSE AUX DISCRIMINATIONS UNE RÉVOLUTION JURIDIQUE, POUR QUELS EFFETS ?

Vendredi 1er juillet - 9h-17h
Université Paris Ouest Nanterre
Salle des conférences bât. B

9h-9h30 Allocutions d'ouverture
Bernard Quinio (UPOND)
Dominique Meurs (ARDIS)
Stéphanie Hennette-Vauchez (CREDOF)

9h30-10h : Propos introductifs - A l'origine, les accommodements raisonnables canadiens (Augustin Boujeka)

Matinée - LA GREFFE DES AMENAGEMENTS RAISONNABLES EN DROIT FRANÇAIS

Présidence – Danièle Lochak

10h-11h : Atelier 1 - Un bouleversement conceptuel

- La singularité de la notion d'aménagement raisonnable dans le droit des discriminations (Frédéric Guiomard)
- Les aménagements raisonnables, entre logique d'égalité et logique de santé (Josépha Dirringer)

11h15-12h15 : Atelier 2 - Un enchevêtrement normatif

- Panorama des règles juridiques sur les aménagements raisonnables : de la Convention internationale à la loi (Marjolaine Roccati et Ismaël Omarjee)
- Les accords collectifs de travail en faveur des personnes handicapées (Morgan Sweeney)

Après-midi - LES FRUITS DES AMENAGEMENTS RAISONNABLES

Présidence – Cyril Wolmark

13h30-15h : Atelier 1 - La réalité dans l'entreprise

- La médecine du travail (sous réserve)
- Les aides (AGEFIPH)
- Des aménagements pour quel type de travailleur handicapé ? (Emmanuelle Fillion)
- Des aménagements clefs en main ? (Najib Lamjaj)

15h15-16h30 : Atelier 2 - Le contrôle du respect de l'obligation

- Le juge judiciaire et les aménagements raisonnables au profit des salariés (Laurène Joly)
- Le juge administratif et les aménagements raisonnables au profit des agents (Thomas Dumortier)
- Le Défenseur des droits (Maëlle Dréano)

16h30-17h : En guise de synthèse Un rejet ? La possible exportation des aménagements ? (Tatiana Gründler)